



Recherches bancaires pour succession

Par **Gasby**, le 11/09/2011 à 15:25

Bonjour,

Pour justifier le droit à un patrimoine, peut-on obtenir la copie de relevés bancaires années 66/67 ?.

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **mimi493**, le 11/09/2011 à 15:34

Limité à 10 ans en arrière